

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/38/F/2025-2026 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES A LA
POLICE NATIONALE DU BURUNDI.**

Date de Publication 16/12/2025

Date d'ouverture des offres 05/01/2026

1. Objet

L'Inspection Générale de la Police lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert pour la fourniture du matériel et équipements informatiques à la Police Nationale. Les spécifications techniques des matériels et équipements informatiques commandés sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières du présent DAO en annexe.

2. Spécification du marché

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché forment un seul lot.

L'ensemble des fournitures est à livrer jusqu'à destination dans un délai maximum de trente jours (30) calendaires après la réception du contrat.

3. Allotissement

Le Marché est constitué d'un seul lot, composé du matériel et équipements informatiques de la Police Nationale du Burundi.

4. Financement

Le marché sera financé par le budget Général de l'Etat, exercice 2025-2026

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises au sens des articles 52, 53 du code des Marchés Publics du 29 Janvier 2018. Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 55 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

NB : Les Associations sans but lucratif (Asbl) ne sont pas éligibles pour ce marché.

6. Consultation et obtention du Dossier d'Appel d'Offres

1. Le Dossier d'appel d'offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures à l'Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi sise à NGAGARA, Q.10 avenue NYABISINDU.
2. Cependant, en vertu du Code des Marchés Publics du Burundi (art. 127), le DAO est une condition indispensable pour la participation au marché. Les intéressés pourront obtenir un jeu complet des documents d'appel d'offres



français en version papier auprès de l'Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi sise à NGAGARA, Q.10 Avenue Nyabisindu.

La quittance de paiement, libellée « Achat DAO N°DNCMP/358/F/2025-2026 » de *Cinquante mille francs Burundi (50.000 BIF)* versés au compte N° CC10003 (BIF) ouvert à la BRB. La copie de cette quittance de versement, libellée « Achat DAO N°DNCMP/.../F/2025-2026 », constitue une des pièces administratives exigées de chaque soumissionnaire.

7. Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française devront parvenir à l'Inspection Générale de la Police Nationale au plus tard le 05./01./2026 à 9 heures. Elles pourront être remises main à main le jour de l'ouverture des offres au Président de la séance d'ouverture avant que la séance ne soit déclarée ouverte.

Elles porteront la mention suivante : offre pour la fourniture du matériel et équipements informatiques à la Police Nationale, objet du DAO N°DNCMP/358/F/2025-2026 ». A n'ouvrir qu'en séance publique du 05./01./2026

L'ouverture des offres aura lieu le 05./01./2026 à 9 heures 30 min dans la salle des réunions de l'Inspection Générale de la Police Nationale.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus, le 05./01./2026 à 10h00 min.

L'ouverture des offres se fera par une Commission de passation de ce marché désignée par la Personne Responsable des Marchés Publics au sein du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des marchés Publics assistera à la séance d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics. Une liste de présences signée par les soumissionnaires présents est annexée au procès-verbal d'ouverture.

8. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

9. Lieu et délai de livraison

Les fournitures seront livrées à Bujumbura au stock de l'Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi sis à NGAGARA, Q.10 avenue NYABISINDU. Le délai de livraison est fixé à un (1) mois calendaire au maximum mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.



10. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard Quatorze (14) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

11. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

12. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

13. Les documents exigés en matière de qualifications sont :

• **Au niveau technique**

1. L'acte d'engagement du soumissionnaire suivant le modèle en annexe ;
2. La garantie de soumission sous forme de garantie bancaire.
3. La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
4. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR ;
6. L'attestation de non redevabilité à l'INSS en cours de validité et en original ;
7. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de Validité ;
8. L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée en vue d'exécution de ce marché ;
9. Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social;
10. Les statuts de la société (personne morale);
11. Registre de commerce ;
12. Spécifications techniques.

• **Au niveau financière**

1. L'acte de soumission ;
2. Le bordereau des prix ;
3. Le délai de livraison ;
4. Devis quantitatif et estimatif.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un ou l'autre de ces éléments entraîne le rejet pur et simple de l'offre concernée lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 11./12./2025

**LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES
PUBLICS AU SEIN DU MINISTÈRE DE
L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE ET DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

**Thaciens MUYINERWE
General de Brigade de Police**

